

Guimiliau 1856
(original 1 P.)

299 49 Guimiliau le 20 octobre 1856



Montvignaux,

Conformément à votre circulaire du 25 octobre 1856
j'ai l'honneur de prévenir votre Grandeur qu'il y a
en l'église de Guimiliau un Autel d'Idis à la
St. George pour le vœu de notre Dame du St
Protais; la Consigne est régulièrement établie à
Guimiliau d'après une autorisation de Monseigneur
Dambidieu de Conseillers du 2 décembre 1821 et
bon nombre d'habitants suivent cette pratique
de dévotion. —

Je prie votre Grandeur de M'accorder les pouvoirs
de rétablir in jure prétendu un individu qui prae-
vit cum Consobrina Germana uxoris mae. —

Monsieur, je crois, en voir devoir des lieux
à Guimiliau, ces lieux sont de l'ordre de l'Im-
maculée conception de St. Jean, diocèse de Lannion,
je pense qu'il faut des pouvoirs spéciaux pour
confesser ces lieux, je prie donc votre Grandeur
de me les accorder en cas de besoin. —

une fille que j'avais à mon service depuis quatre
ans, est devenue impotente par maladie, dans
l'espoir qu'elle aurait pu se rétablir, j'ai pris

provisoirement une personne, qui, j'étais
convient à ma mère que j'ai cher moi et qui
entre les soixante dix ans a encore des infirmités.
Mais cette personne n'est pas sure si elle est
dans la quarantième ou trente-neuvième année,
en cas de doute, j'implie votre Grandeur de
m'accorder une différence d'âge pour que j'y
puisse la convenir.

en attendant votre réponse, je vous prie,
Monsieur, de croire aux sentiments de
respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,
de votre Grandeur le très humble et très
obéissant serviteur,

Monsieur de la Tour
de Guisulian.

P.S. je mets cette lettre sous enveloppe de papier
de discrétion.